

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 10 Mars 2022

Présents: Roland COUTOU, Bruno BESSIERES, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD, Frédérique BEAUFUME, César LARRIBEAU, Pierre-Franck LUYE, Yves MONDON , Didier AFFRE, Véronique HERNANDEZ, Ophélie LAMOUREUX

Représentés:

Excusés: Matthieu HENRY, Boris BAUWENS, Alain CAUQUIL, César LARRIBEAU, Evelyne HUGUES

Absents:

Secrétaire de séance: Martine LUGAGNE

1 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la Trésorerie qui sont en concordance comme l'exige la loi avec les comptes administratifs.

Les comptes de gestion : budget principal, budget annexe eau et CCAS sont validés à l'unanimité.

2 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget Principal

Résultats de l'exercice

-excédent de 85 040.60€ en fonctionnement

-excédent de 6 975.20€ en investissement

Résultats de clôture :

-excédent de 282 682.35€ en fonctionnement

-déficit de 41 456.89€ en investissement

Budget annexe eau

Résultats de l'exercice

-excédent de 20 032.44€ en fonctionnement

-excédent de 11 184.31€ en investissement

Résultats de clôture :

-excédent de 148 176.61€ en fonctionnement

-déficit de 5 393.98€ en investissement

CCAS

Résultat de l'exercice

-déficit de 225.68€ en fonctionnement

Résultat de clôture :

-excédent de 4 508.02€

Les comptes administratifs Budget principal, budget annexe eau, CCAS sont votés à l'unanimité

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats sont affectés au budget 2022.

Vote à l'unanimité

4 - ACHAT PARCELLES DE TERRAINS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir de nouvelles parcelles de terrain la B 1792 d'une contenance de 1 970m² et la B 1953 d'une contenance de 3 550 m² ce qui fait un total de 5 520m² afin de pouvoir implanter la future station d'épuration d'une part,

DEPARTEMENT DE L'HERAULT COMMUNE DE PREMIAN

Et les parcelles B 1911 (jardins) d'une contenance de 790m² - la B 1912 (prés) d'une contenance de 570 m² et la B 1913 (prés) d'une contenance de 5 260m² soit un total de 6 620m² afin de créer un sentier allant d'Ichis à Fouilho, d'autre part.

Monsieur le Maire propose pour les terrains B 1792 – B1953 un prix d'achat de 0.20€/m² soit : 1 104€

Monsieur le Maire propose pour les terrains B 1911 – B 1912 – B 1913 un prix d'achat de 0.30€ le m² soit 1 986€ arrondi à 2 000€

Vote à l'unanimité

5) CHOIX D'ITINERAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire a approuvé le 28 Octobre 2021 le schéma de gestion des itinéraires pédestres d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre il est demandé aux Communes de choisir un sentier qui sera proposé en gestion communautaire.

Monsieur le Maire propose le sentier « Le Chemin de la Mémoire » au dessus de Rouvials de 5.6 km afin qu'il soit inscrit dans l'intérêt communautaire.

Vote à l'unanimité

6) COMPETENCE INVESTISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC A HERAULT ENERGIS. CONFIRMATION TRANSFERT COMPETENCE

Monsieur le Maire expose que :

Conformément à l'article 3.4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux).

Les collectivités qui transfèrent leur compétence, participent au financement des travaux d'éclairage public au travers du reversement à Hérault Énergies de 25% de la TCFE.

Ainsi les travaux seront financés par :

Des subventions pour les seuls travaux éligibles,
HERAULT ENERGIES via son programme annuel (fonds propres constitués des reversements de la TCFE),
De la TVA qui sera récupérée par HERAULT ENERGIES en qualité de maître d'ouvrage,
Un fonds de concours de la commune en complément.

Chaque opération fera l'objet d'une convention conclue avec HERAULT ENERGIES définissant le budget prévisionnel ainsi que les conditions d'intervention du syndicat.

Les investissements concernés sont :

Création d'un premier réseau d'éclairage public

Travaux sur le réseau d'éclairage « extension, renforcement, dissimulation »

Travaux de mise en conformité

Mise en place d'équipements spécifiques visant la gestion et les économies d'énergies,

Travaux de remplacement par du matériel neuf,

Éclairage d'aires de jeux, loisirs, terrains sportifs,

Éclairage des espaces publics, mise en valeur du patrimoine,

Points d'éclairage avec une alimentation électrique autonome non raccordée au réseau de distribution publique d'électricité.

Les types d'ouvrages recensés sont les suivants :

Les travaux d'éclairage seuls,

Les travaux d'éclairage coordonnés à des travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité,

Les travaux de remise à niveau ou de mise en conformité,

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE PREMIAN

Les travaux de mise en valeur par la lumière de sites ou édifices,
Les travaux d'équipements spécifiques visant aux économies d'énergie.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition d'HERAULT ENERGIES pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Vote à l'unanimité

7) EMPLOI SAISONNIER CAMPING

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial saisonnier lié à la gestion et à l'entretien du Camping Municipal. Il propose un recrutement pour 6 mois à compter du 01/04/2022.

Vote à l'unanimité

8) JARDINS COMMUNAUX

Tous les occupants ont accepté le règlement proposé concernant les obligations et les modalités de transmission des parcelles des jardins de la Caminade.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Mondon Yves annonce sa démission du poste d'adjoint.
- Madame Lamoureux Ophélie prendra en charge l'organisation du marché de producteurs au camping pour l'été 2022.

SEANCE LEVEE A 20H30